

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-137

SEANCE du 21 novembre 2024

Convoqué le 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes FORME Sonia, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : Mme BOU Suzanne, MM. LAURENS Ludovic, MEYSSIREL Cédric,

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, M. CEAS Benoît à M. AUBERT Sébastien,

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE STATION EXPERIENTIELLE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget primitif M4 du Budget annexe Station Expérimentielle pour l'exercice 2024,

**Vu** les décisions modificatives n°1 et n°2 du budget annexe Station Expérimentielle pour l'exercice 2024,

**Considérant** le besoin d'effectuer les réajustements budgétaires suivants :

**En recettes d'investissement :**

-Au 28181/042 – Amortissement installations générales : + 427,20 €  
-Au 021 – Virement de la section d'exploitation : + 62 107,80 €

**Soit + 62 535 €**

**En dépenses d'investissement :**

-Au 2313 - Constructions : - 9 999,46 €  
-Au 2181 – Installations générales : + 10 000 €  
-Au 13911 – Amortissement subvention équipement Etat : 20 332,77 €  
-Au 13912 – Amortissement subvention équipement Région : + 2 087,76 €  
-Au 13913 – Amortissement subvention équipement Département : + 3 863,93 €  
-Au 13914 – Amortissement subvention équipement Commune : + 36 250 €

**Soit + 62 535 €**

**Soit un réajustement budgétaire total de + 62 535 € équilibré en dépenses et en recettes d'investissement.**

**En recettes de fonctionnement**

-Au 74 – Subvention d'exploitation : + 0,54 €  
-Au 777/042 – Quote part des subventions : + 62 534,46 €

**Soit + 62 535 €**

**En dépenses de fonctionnement**

-Au 023 – Virement à la section d'investissement :  
-Au 6811/042 – Dotation aux amortissements :

**Soit + 62 535 €**

+ 62 107,80 €

Accusé de réception en préfecture  
005-210500989-20241121-24137-D  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024

**Soit un réajustement budgétaire total de + 62 535 € équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget annexe Station Expérientielle 2024 présentée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance  
Chantal ROUX



Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.